

# **MAIRIE d'YQUELON : CONSEIL MUNICIPAL**

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE du 14/06/2021**

\*\*\*\*\*

### **Étaient Présents :**

Mmes CHARLES Charlène - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence -  
PLAINE Dina - TABARD Chantal  
MM. FERRÉ Patrick - GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno -  
LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

### **Étaient Absents :**

Mme BERTHE Emmanuelle, excusée et a donné procuration à M. SORRE Stéphane  
M. LEROUX René, excusé

**Secrétaire de séance** : M. PICHARD Philippe

Monsieur Olivier CAPPELLE de la Société FONCIM présente aux membres du conseil municipal en début de réunion :

- Le compte rendu annuel à la collectivité locale au 31 décembre 2020 de la concession d'aménagement pour la ZAC du Rond de Chêne
- L'esquisse du projet d'habitation HLM de la Rance.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter le point suivant de l'ordre du jour :

- Vente du tracteur Renault.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajouter à l'ordre du jour le point cité ci-dessus.

### **2021-028 ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU ROND DE CHENE : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE AU 31 DECEMBRE 2020**

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres du conseil municipal,

- du rapport d'activité 2020 et du plan de trésorerie prévisionnel concernant la ZAC du Rond de Chêne établis par la société FONCIM, annexés à la présente.

Les membres du conseil municipal débattent sur le dossier présenté.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Approuvent le compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020 concernant la ZAC du Rond de Chêne établi par la société FONCIM.**

### **2021-029 CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique, en raison d'une ouverture de classe en 2020 mais toutefois, d'un risque de fermeture à plus ou moins long terme, sur décision de l'Education Nationale au regard de l'évolution des effectifs scolarisés,

Le Maire, propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour le service scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 5,

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Les candidats devront justifier d'expériences professionnelles en milieu scolaire et restauration collective.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois** ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

### **2021-030 ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le tracteur Renault, mis en service depuis au moins 40 ans, du service technique est en panne et les réparations sont importantes.

La commune d'Yquelon a besoin de ce véhicule pour l'entretien de voirie et des espaces verts.

Après avoir étudié différentes offres des entreprises, il s'avère que l'entreprise BLANCHARD Agriculture fait une proposition intéressante. L'ancien tracteur sera repris par la société CHALME de Cérences, actuellement réparateur du véhicule et qui prêtera à la commune d'Yquelon un tracteur en attente de livraison du nouveau.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le devis pour l'achat d'un tracteur New Holland T4.55 S 2RM et de ses accessoires pour un montant de 34 200 TTC.

L'ancien tracteur sera repris au prix de 1 000 € déduction faite du coût de main d'œuvre effectué pour recherche de panne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le projet d'achat d'un nouveau tracteur et de ses accessoires pour le service technique d'un montant de 34 200 € T.T.C.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise BLANCHARD Agriculture**
- **Précise que les crédits sont ouverts au budget communal 2021.**

## **2021-031 VENTE DU TRACTEUR RENAULT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le tracteur Renault, mis en service depuis 35 ans, du service technique est en panne et les réparations sont importantes.

L'entreprise CHALME de Cérences propose de le racheter 1 000 € dans l'état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire à vendre le tracteur RENAULT à l'entreprise CHALME de Cérences au prix de mille euros (1000 €).**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente.**

## **2021-032 BUDGET PRIMITIF : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le maire propose une décision modificative suivante :

- Suite à l'achat d'un nouveau tracteur, il convient d'ajuster le budget primitif.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ouvrir des crédits soit 34 200 €.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Marché hebdomadaire le mardi : actuellement 3 exposants, installation en cours d'un point d'eau et électricité
- Projet plantations arbres en ville par la société Atmosylva en partenariat avec le centre commercial Leclerc : rencontre avec les partenaires, réflexion sur le choix des terrains à mettre à disposition
- Appel à projet des jardins partagés : subvention obtenue de 8 765 €, convention signée avec Monsieur le Préfet
- Bureau d'études Atelier du Marais : comptage des véhicules fait, en attente des résultats, rencontre avec le bureau d'études et l'ADT programmée mi-juillet
- Organisation des élections départementales et régionales
- Prochain conseil municipal le 08 juillet 2021 à confirmer

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le seize juin deux mil vingt-et-un conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Yquelon le 16 juin 2021  
Le Maire,  
Stéphane SORRE